

Espèces européennes toxiques et hallucinogènes

Autor(en): **Chapuis, Jean-Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie**

Band (Jahr): **56 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-936830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Espèces européennes toxiques et hallucinogènes

Zusammenfassung

Zwei neue Dissertationen, die eine von A. Gerault über «Les Champignons supérieurs toxiques» (Rennes, 1976) und die andere von J.L. Margot über «Poisonous and hallucinogenic Mushrooms» (Glasgow, 1977), zeigen, dass sich die Anzahl der tödlich giftigen Pilze momentan auf 31 Arten beläuft und dass der Genuss von halluzinatorischen Pilzen durch Drogensüchtige ständig an Bedeutung gewinnt. Pilzprüfer und Rauschgiftdezernate müssen davon benachrichtigt werden.

L'étude des champignons toxiques progresse depuis quelques temps de façon importante. Depuis les premières expériences de Paulet en 1793 et les travaux de Letellier, Bulliard, Boudier et Cordier effectués au XIX^e siècle, les ouvrages de Sartory et Maire, Martin-Sans, Dujarric de la Rivière et R. Heim ont apporté de successives mises au point dans nos connaissances concernant les intoxications fongiques.

Deux ouvrages récents «Les champignons toxiques et hallucinogènes» de R. Heim et «I Funghi velenosi» d'Arietti et Tomasi ont contribué à vulgariser ces données scientifiques.

Enfin en 1976 et 1977 deux thèses, l'une française, l'autre écossaise, font un bilan des espèces toxiques européennes connues. La première intitulée «Les champignons supérieurs et leurs intoxications» a été soutenue à Rennes en 1976 par un jeune et brillant pharmacien mycologue, M. Alain Gerault. Il est intéressant d'y trouver une liste importante des espèces européennes considérées comme mortelles.

J'ai pensé utile de faire connaître à tous ceux qui récoltent les champignons l'identité de ces champignons dangereux, notant en passant combien devient importante la détermination botanique précise des espèces et combien doivent être élargies les connaissances des contrôleurs officiels. Ont été trouvées contenir des cyclopeptiques toxiques en dose mortelle les espèces suivantes:

Amanita phalloïdes (Vaillant ex Fr.) Secr.
Amanita verna Fr. ex Bull. (ss. Kühn. et Rom.)
Amanita verna var. *decipiens* Trimbach
Amanita virosa Fr.

mais aussi:

Lepiota cepaestipes (Sow. ex Fr.) Pat.
Lepiota langei Locq.
Lepiota castanea Quél.
Lepiota griseo-virens R. Maire
Lepiota helveola Kühn.
Lepiota scobinella (Fr.) Gill. = *L. helveola*
ss. Joss.
Lepiota pseudo-helveola Kühn.
Lepiota brunneo-incarnata Chod.
Lepiota kühneri Huijsman (= *clypeolaroïdes*
ss. Kühn.)

Lepiota brunneo-lilacea Bon et Boiffard
Lepiota heimii Locq.
Lepiota ochraceo-fulva Orton
Lepiota subincarnata Lge. ss. K. et R.

Galerina marginata (Batsch ex Fr.) Kühn.

Cortinarius speciosissimus Kühn. et Rom.
Cortinarius orellanoïdes Hry.
Cortinarius orellanus Fr.
Cortinarius cinnamomeus Fr. ex L. var. *conformis* Fr.
Cortinarius cinnamomeus var. *cinnamomeo-fulvus* Hry.
Cortinarius phoeniceus Fr. ex Bull.

Ainsi doit-on admettre actuellement que vingt-quatre espèces européennes sont capables, vu leur teneur en cyclopeptides toxiques, de provoquer des intoxications mortelles.

En dehors de ce groupe, les gyromitres suivantes doivent être considérées comme potentiellement mortelles.

Gyromitra esculenta (Pers.) Fr.
Gyromitra infula (Schff. ex Fr.) Quél.

Gyromitra gigas (Krbh.) Cooke.
Pseudorhizina sphaerospora (Peck.) Pouzar.

Elles contiennent de la *gyromitrine* qui par hydrolyse donne la *methylhydrazine*, hautement toxique, mais labile et volatile (ce qui explique l'inconstance des intoxications) et ayant des effets cumulatifs (ce qui explique les intoxications par consommation à intervalles rapprochés).

Trois autres champignons ont provoqué des intoxications inconstantes, parfois mortelles. Ce sont:

1. *Paxillus involutus* Fr. ex Batsch s'il est consommé cru. On connaît cependant trois morts chez des vieillards ayant mangé le champignon apparemment bien cuit. La substance toxique est inconnue; et le mécanisme de la mort également. (On a pensé à des phénomènes d'hémolyse, d'embolie graisseuse ou à des réactions antigène-anticorps.)

2. *Amanita gemmata* Fr. qui provoque des gastroentérites en général bénignes mais dont des exemplaires identifiés par Singer ont provoqué des morts au Chili. La substance toxique est également inconnue.

3. *Hygrophorus conicus* s.l. L'espèce connue sous ce nom au Tonkin est mortelle, et l'on connaît un cas d'intoxication collective avec *Hygrophorus acuto-conicus* Clem. Dans ce cas il semble que la détermination de l'espèce toxique laisse à désirer.

Certains champignons peuvent tuer s'il sont consommés à l'état cru. Ce sont d'abord de nombreuses Amanites dont *Amanita rubescens* (Pers. ex Fr.) S.F. Gray et *Amanitopsis vaginata* (Bull. ex Fr.) Quél. qui contiennent des hémolysines thermolabiles.

Il en est de même pour plusieurs espèces des genres *Volvaria*, *Tricholoma*, *Russula*, *Lactarius*.

Ce sont ensuite les Bolets dont *Boletus satanas* Lenz. et *Boletus erythropus* Fr. qui contiennent des substances «irritantes» thermolabiles.

Enfin on connaît des décès d'individus particulièrement peu résistants (vieillards et enfants) par consommation de trois champignons contenant des substances irritant le tube digestif:

Entoloma lividum Fr. ex Bull. (= *Rhodophyllus sinuatus* (Bull. ex Fr.) Sing.

Tricholoma tigrinum Barla ex Schff. (= *Tricholoma pardinum* Quél.)

Pleurotus olearius (Fr. ex DC) Gill. (= *Omphalotus olearius* DC. ex Fr.) Sing.

Quant aux cinquante-sept espèces à muscarine (*Clitocybe*, *Inocybe*, *Omphalotus*, *Amanita*) dénombrées par A. Gerault, elles ont pu dans le temps et chez certaines personnes peu résistantes avoir causé quelques décès; ce n'est plus le cas actuellement, le traitement par l'atropine mettant rapidement les intoxiqués hors de danger.

Il en est de même des intoxications mortelles provoquées par les farines contenant des ergots de *Claviceps purpurea*. Elles ne se voient pratiquement plus actuellement.

La seconde thèse, intitulée «Poisonous and hallucinogenic Mushrooms» a été soutenue en août 1977 à Glasgow par M. PA. J.-L. Margot, diplômé de l'institut de Police scientifique et de criminologie de Lausanne. Elle démontre que l'usage des champignons hallucinogènes comme drogue augmente fortement actuellement alors que celui du LSD diminue et qu'il est donc nécessaire que les autorités chargées de la répression des abus connaissent les espèces en cause. Celles-ci se divisent en deux groupes:

1. celles contenant un dérivé de la 4-Hydroxytryptamine, c'est-à-dire chez nous (éliminant toutes les espèces tropicales):

Panaeolus ater (J. Lge.) Kühn. et Romagn.

Panaeolus castaneifolius (Murr.) Ola'h.

Panaeolus cyanescens Berk. et Br. (*Cope-landia*)

Panaeolus fimicola Fr.

Panaeolus foenisecii (Fr.) Kühn.

Panaeolus sphinctrinus (Fr.) Quél.

Panaeolus subbalteatus Berk. et Br.

Psilocybe cyanescens Wakefield
Psilocybe semilanceata (Fr. ex Secr.) Quél.
Psilocybe serbica Mos. et Hor.
Stropharia coronilla (Bull. ex Fr.) Quél.
Pholiotina cyanopus (Atk.) Sing.

Stropharia coprinifacies Rolland
Stropharia cyanea (Bolt ex Secr.) Tuomikoski.
Psilocybe coprinifacies (Roll.) ss. Herrink.
Psilocybe collybioïdes Sing. et Smith.

2. ceux n'en contenant pas et dont les substances actives sont le muscimol, l'acide iboténique et la muscazone. Il s'agit d':

Amanita muscaria et ses variétés

Amanita panthérina et ses variétés.

Conclusion

La lecture de ces deux travaux nous apprend qu'il existe actuellement en Europe 31 espèces de champignons mortels auxquels on peut ajouter quelques espèces qui le sont si elles sont consommées crues, et trois champignons dangereux. Leurs identités et leurs caractères distinctifs doivent être connus des inspecteurs officiels.

D'autre part une vingtaine de champignons peuvent être utilisés comme hallucinogènes et doivent être connus des organismes luttant contre la drogue. Jean-Robert Chapuis, Genève

Le nouveau «Moser» en vue!

La maison d'édition nous a communiqué que la nouvelle édition révisée sera disponible environ au début de mars 1978. Nous nous sommes mis en relation assez tôt avec la maison d'édition, afin d'établir si elle était en mesure de confectionner des exemplaires interfoliés pour notre Union. Cela est le cas et nous devrions savoir aussi rapidement que possible de combien d'exemplaires interfoliés les sections de l'Union auraient besoin. Nous avons déjà fait confectionner de tels exemplaires de la dernière édition. A titre d'orientation, nous précisons que les livres interfoliés contiennent des pages blanches entre les pages imprimées, afin que chacun puisse y faire figurer ses notes et ses observations. Le livre devient ainsi un peu plus volumineux, mais l'expérience a démontré que ce procédé était utile.

Comme nous l'avons appris de Monsieur le Professeur Moser, le livre a été sensiblement remanié, de sorte que les livres utilisés jusqu'ici deviendront inutilisables dès la parution de la nouvelle édition. Nous sommes d'avis que le «nouveau Moser» fera l'objet d'une forte demande. Afin que nous disposions d'un nombre suffisant de livres, nous prions les sections de remettre sans tarder des commandes groupées. Nous sommes en mesure de consentir un rabais spécial sur ces commandes anticipées, si elles nous parviennent jusqu'au 31 mars 1978.

Commande à Monsieur Walter Wohnlich, Köhlerstrasse 15, 3174 Thörishaus

Nous commandons (livraison dès que possible):

___ exemplaires «Moser», prix de faveur Fr. 52.-

___ exemplaires «Moser» interfolié, prix de faveur Fr. 70.-

Adresse exacte de la personne ayant passé la commande:

Les prix de vente exacts ne sont pas encore fixés, mais nous savons que l'édition normale coûtera env. Fr. 60.-. L'édition interfoliée peut être acquise à Fr. 80.- jusqu'à épuisement du stock.